Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260127-D_26_007-DE

GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 26- 007- 27 janvier 2026

COMMANDE PUBLIQUE
Autres types de contrats
Membres en exercice : 27
Quorum : 14
Présents :
26 (de la délibération 26-005 à la délibération n°26-010)
27 (de la délibération n °26-011) à la délibération n°26-024)

Votants :
26 (de la délibération 26-005 à la délibération n°26-010)
27 (de la délibération n °26-011) à la délibération n°26-024

Présents :
Dominique DELAMARRE - Philippe SALAÜN - Laurence BIENNE – Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LEBOURDAIS - Jean-Philippe MEHU - Hermine TOFFOLETTI Jean LEMOINE - Anne GADBY - Joël SIELLER - Jean-Marc JOUMIER - Nadine JOUAULT - Pascale THEZE - Françoise LEBRUN – Sandrine THURET - Catherine CHERIF - Matthieu CHANEL- Julien DUBOIS - Sylvie LE LAY - Thierry PRESSARD Michèle MOTEL - Patrick JUMEL- Audrey GROSHENY - Bruno MARGOTTIN - Patricia AUGUIN - Pierrick AUFFRAY - Patricia PIANET

Secrétaire de séance : Sandrine THURET

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni en salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt janvier deux mille vingt-six, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Culture - Adhésion de la Ville à l'ABF (Association des Bibliothécaires de France)

Fondée en 1906 et reconnue d'utilité publique en 1969, l'ABF (Association des Bibliothécaires de France) est la plus ancienne association de bibliothécaires en France. L'ABF est l'association de tous les bibliothécaires professionnels et bénévoles qui réfléchissent, débattent, se forment et promeuvent le rôle des bibliothèques dans la société.

Forte de 2 000 adhérents individuels (professionnels des bibliothèques concernés par le livre et l'univers numérique) ou personnes morales (collectivités et établissements documentaires), l'ABF est constituée d'un conseil national et de vingt groupes régionaux.

L'ABF constitue un lieu de réflexion, de ressources et d'entraide au service d'un métier en perpétuelle mutation. Des commissions transversales permettent d'alimenter les thématiques professionnelles. Des journées d'étude sont régulièrement organisées en région.

Considérant le montant annuel des cotisations fixé en fonction du nombre de salariés travaillant pour la structure de lecture publique (entre 5 et 10),

Considérant l'intérêt d'adhérer à ce réseau pour les professionnels de la médiathèque La Chouette afin de suivre les débats de la profession et d'assister gratuitement à des journées d'étude.

Considérant l'avis favorable des Commissions mutualisées Culture Sport Vie associative et Finances – Budgets respectivement réunies en séance les 8 et 19 janvier 2026,

Etant entendu l'exposé de Matthieu CHANEL,
Il est proposé :

1°) D'adhérer à l'ABF au tarif de 100 € au titre de l'année 2026

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260127-D_26_007-DE

2) D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

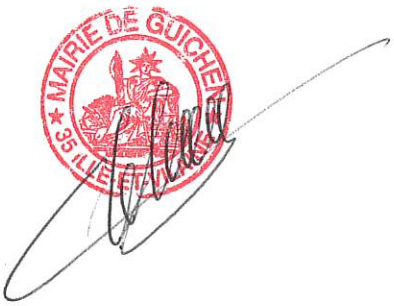
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Le Maire,

Dominique DELAMARRE

La secrétaire de séance,

Sandrine THURET





CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	Les délais
Devant le Maire *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .